

N°1 - novembre 2010
Diffusion événementielle



Le bulletin de la formation

La lettre d'information aux enseignants, dirigeants et acteurs du judo jujitsu français

EDITORIAL de Jean-Luc Rougé, Président de la FFJDA

Ce premier bulletin de la formation est destiné aux enseignants, dirigeants, cadres et acteurs du judo jujitsu français. Il paraîtra en fonction de l'actualité.

La formation a toujours été une préoccupation de notre fédération et nous essayons sans cesse d'en améliorer l'efficacité.

Notre fédération s'est développée grâce à la qualité de ses enseignants, cadres et dirigeants. Si nous voulons continuer à progresser, il est primordial d'améliorer notre efficacité dans ce domaine par l'utilisation d'outils modernes et en adaptant son contenu au monde et à une société en constante évolution.

Bonne lecture à tous et n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.



LE CQP

Nous souhaitons attirer votre attention sur la fausse information qui circule, notamment dans la presse, sur le fait que le CQP ALS (Animateur de Loisirs Sportif) permettrait d'enseigner le judo et le taïso. Vous trouverez ci-joint la réponse de la Confédération Française des Arts Martiaux (CFAM) au Républicain Lorrain en réaction à un article sur le sujet.

Il nous paraît donc important de rappeler que le CQP ALS ne permet pas d'enseigner contre rémunération le judo, le jujitsu et le taïso. Le CQP ne donne accès qu'à une approche des activités d'opposition par l'animation. Les licenciés qui souhaitent enseigner nos disciplines doivent s'orienter vers un dispositif CQP Arts Martiaux tel que décrit ci-après.

La fédération de l'UFOLEP que nous avons contactée informe ses correspondants locaux pour leur rappeler la règle.

Claude Dubos
Vice-président chargé de la formation

Contact secteur formation :
formation@ffjudo.com

(Suite de l'article *Le CQP* page 2)

Retrouvez toutes les informations sur le site www.ffjudo.com et sur le site de votre ligue et comité

LE CQP (suite)

Le CQP est un Certificat de Qualification Professionnelle qui s'inscrit pour la fédération dans une démarche de filière de formation. 14 organismes sont agréés par la CFAM pour développer ces formations. Inscription auprès de la ligue d'appartenance.

Le CQP Assistant Professeur d'Arts Martiaux judo, jujitsu s'adresse aux personnes souhaitant exercer une fonction salariée d'encadrement d'un art martial à titre accessoire et à temps partiel. Le CQP permet d'enseigner contre rémunération.

Durée de la formation : 165 h

- Positionnement de 5 heures des stagiaires en début de formation prenant en compte les diplômes et expériences
- Formation en centre : 120 heures
- Alternance en club : 40 heures dans un club affilié FFJDA avec un tuteur titulaire du BE.

Pré-requis

- Être ceinture noire 2^e dan
- Être âgé de 18 ans le jour de l'entrée en formation
- Posséder une attestation de formation aux premiers secours ou équivalent
- Être en possession de la licence et d'un passeport sportif à jour

Obtention du diplôme Trois possibilités :

1. Suivre une formation par UC incluant les épreuves de certifications
2. Examen en candidat libre
3. Par VAE (Validation des Acquis et Expériences)

Son volume horaire annuel d'exercice ne peut excéder 300 heures en face à face pédagogique.

⇒ Obligation d'obtenir tous les trois ans, à compter de la date de délivrance du CQP, un certificat d'aptitude à l'exercice délivré à l'issue d'une formation obligatoire de 14 heures et d'une évaluation.

La FFJDA a mis en place une plate-forme e-learning dont les modules actuels ont été axés sur le CQP. L'accès à cette plate-forme est soumis à des droits. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous rapprocher de votre coordonnateur ETR et éventuellement du correspondant e-learning, s'il a été désigné. Enfin, sachez que l'e-learning est un moyen moderne pour compléter et enrichir vos connaissances.

CALENDRIER OPEN NE-WAZA

- 21 novembre 2010 - SAINT AVOLD
- 11 décembre 2010 - MONACO
- 23 janvier 2011 - ORLEANS
- 13 février 2011 - IDF / BRETIGNY
- 20 février 2011 - MARSEILLE
- 20 mars 2011 - NANTES
- 10 avril 2011 - ROUEN
- 24 avril 2011 - POITIERS
- Mai 2011 - NORD PAS DE CALAIS

COUPE DE FRANCE NE-WAZA

- COUPE DE FRANCE NE-WAZA : 5 juin 2011

STAGE KATA - 11 et 12 décembre 2010 - Dijon

PLATE-FORME NATIONALE DE PERFECTIONNEMENT TECHNIQUE
Travail en ateliers sur l'ensemble des kata

Horaires : Samedi 11 décembre 9h00 / 18h00 - Dimanche 12 décembre 9h00 / 12h00

Lieu : CREPS - 15 rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Encadrement : M. ALGISI - M. LIONNET - H. KARCZEWSKI

Tarif : Stage gratuit. Hébergement / restauration / frais de déplacements à la charge des participants.

Population concernée : A partir de la ceinture marron. Inscription obligatoire avant le 30/11/2010.

Tous les documents sont disponibles sur le site : www.ffjudo.com → Activités → Kata.

Contact secteur formation :
formation@ffjudo.com

Retrouvez toutes les informations sur le site www.ffjudo.com et sur le site de votre ligue et comité

PERIODE DE VALIDITE DE LA LICENCE

La licence FFJDA est valable du 1^{er} septembre au 31 août de la saison. Les garanties d'assurances comprises dans la licence couvrent le titulaire jusqu'au 31 août de la saison en cours.

Pour le renouvellement des licences, il conviendrait par prudence de se licencier avant la reprise de la saison et obligatoirement AVANT la reprise de l'activité (entraînement, compétition, enseignement, stages...). Les licenciés sont assurés dès l'envoi de la licence par le club ou dès la réception du mail d'accusé réception pour les licences prises par internet.

Afin de permettre au club de bénéficier des garanties de responsabilité civile et de protection juridique, la licence est obligatoire avant le 1^{er} septembre de la saison pour les 3 dirigeants du club ou de la section (Président, Secrétaire Général et Trésorier).

CALENDRIER CIRCUIT KATA TOURNOI LABELLISE

- 22 janvier 2011 - Vendargues (34)
- 12 mars 2011 - Lesquin (59)
- 16 avril 2011 - Tours (37)

STAGE DE FORMATION KATA

- 11 et 12 décembre 2010 - Dijon (21)

Contact secteur formation :
formation@ffjudo.com



STAGE JAPON

Suite à l'annulation due à l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll, le stage au Japon, initialement prévu du 20 avril au 3 mai dernier, a été décalé du 24 octobre au 5 novembre 2010.

Le prochain stage aura lieu, comme chaque année, au mois d'avril.

Les conditions d'accès au stage seront disponibles sur le site internet fédéral. Attention 35 places maximum (quota fédération japonaise).

INFORMATIONS GENERALES

Procédure d'équivalence pour DEJEPS / DESJEPS

La procédure d'équivalence des DEJEPS / DESJEPS est prévue par les textes (arrêté ministériel : JORF n° 03.03 du 30/12/2008 page 20469 textes n° 85 et n° 86) sur 5 ans. Cette période de 5 ans est à considérer à partir du 30/12/2008.

Logiciel club

La nouvelle version du logiciel club est mise à votre disposition à titre gratuit sur internet via l'extranet réservé à votre club [avec code d'accès].

Si vous rencontrez des problèmes d'accès ou en cas de perte de votre code, contactez : jerome.droissart@ffjudo.com [service informatique].

Contrat club

Vous pouvez effectuer la mise à jour de votre contrat club dans sa partie administrative ainsi que pour l'enseignant de votre association qu'il soit bénévole ou salarié.

Si vous rencontrez des problèmes d'accès, contactez : jerome.droissart@ffjudo.com [service informatique].

Le contrat club peut être réactualisé par le club, le comité ou le siège fédéral.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.ffjudo.com et sur le site de votre ligue et comité